



20210115

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
FINANCES LOCALES

SOUS-DOMAINE :
DECISIONS
BUDGETAIRES

OBJET :
Mise en place des
Titres de Paiement
par INTERNET à
l'ensemble des
services de la
Communauté de
Communes

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 juin 2021

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Signature

Séance du Conseil Communautaire du 16 juin 2021 à 18 heures 30.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Présents : Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT, Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, François DEMANGEOT, Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Jocelyne FABRE, Audrey GAIANI, Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Jean-François GLEIZES, Priscillia GRANIER, Philippe GREFFIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN, Gérard MONDRAGON, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC, Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON, Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI, Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Raymond VELAND, Jean-François VERONIN-MASSET, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Didier CALMETTES par Jocelyne FABRE, Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH, René MERIC par Jean-François GLEIZES, Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS.

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Brigitte BATIGNE à Audrey GAIANI, Karole CAFFIER à Gérard MONDRAGON, Evelyne GUILHEM à Sabine CHABERT, Thierry MALLEVILLE à Isabelle SIAU, Monique VIDAL à Serge OURLIAC.

Excusés : Robert BATIGNE, Hubert CHARRIER, Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Frédéric JEANJEAN, Nicole MARTIN, Bruno POMART, Martine PUEBLA, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Régine SURRE, Giovanni ZAMAI.

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, Marc TARDIEU, Gilles TERRISSON.

Secrétaire de séance : Jacqueline RATABOUIL.

Envoyé en préfecture le 23/06/2021

Reçu en préfecture le 23/06/2021

Affiché le



ID : 011-200035855-20210616-20210115-DE

20210115

Monsieur le Président expose que la Direction des Finances Publiques, dans le cadre de la dématérialisation monétique, a mis en place le procédé TIPI : Titre de Paiement par Internet.

Les usagers des services publics gérés par les collectivités peuvent désormais payer leurs factures en ligne au moyen de leur Carte Bleue.

Monsieur le Président rappelle que ce service envers les usagers a été mis en place sur les crèches par délibération n°20160104 en date du 27 septembre 2016.

Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin d'étendre ce moyen de paiement aux différents services de la Communauté de Communes afin que si la demande est réelle et les conditions techniques sont réunies, les usagers puissent désormais payer leurs factures en ligne au moyen de leur Carte Bleue. Il précise que cette extension se fera progressivement aux services en fonction des besoins et des caractéristiques des logiciels de facturation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

ACCEPTE d'étendre la mise en place du procédé TIPI afin que les usagers utilisant les différents services de la Communauté de Communes puissent désormais payer leurs factures en ligne au moyen de leur Carte Bleue.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T

Castelnaudary, le 16 juin 2021



Le Président

Philippe GREFFIER.